



LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Numéro Spécial CHSCT Octobre 2017 n°22

Compte rendu du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 9 octobre 2017



Principaux points de ce CHSCT :

Projet immobilier sur le Centre des Finances Publiques de Chalon suite à la réorganisation des services :

Plan à l'appui, Pierre Hendoux, de la Division Budget, immobilier, Logistique, nous présente les projets immobiliers, étage par étage, avec une particularité pour le 1^{er} étage qui compte 2 options : une pouvant être payée par l'administration, l'autre nécessitant une participation du CHSCT. Notons qu'aucune de ces options n'est chiffrée !

Le principal objectif est de réunir la cellule foncière et le SIP sur le même étage, la DIRCOFI quant à elle passerait du 2^{ème} au 1^{er} étage, tandis que le PCE serait installé sur 2 étages.

► **Tout en reconnaissant le travail effectué par Mr HENDOUX , les OS, à l'unanimité, ont voté CONTRE le projet pour les raisons suivantes :**

- Ces travaux sont la conséquence directe des réorganisations de services pour lesquelles les 3 OS ont voté CONTRE à l'unanimité lors du dernier CTL ;
- Ces concentrations de services impliquent des déplacements d'agents donc des risques routiers supplémentaires ;
- Les agents du PCE se retrouvent éclatés sur 2 étages.

Présentation des fiches d'impact suite aux restructurations :

- Transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Montcenis vers le SIP SIE du Creusot, à l'exception de 2 communes, St Berain sous Sanvignes et Blanzay qui rejoindront le SIP-SIE de Montceau les Mines, Cette opération implique le transfert d'un agent B.
- Transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Perrecy les Forges vers le SIP-SIE de Montceau les Mines avec transfert d'un agent C.
- Transfert du recouvrement de la Trésorerie de Digoin vers le SIP SIE de Paray le Monial avec transfert d'un agent B.

- Transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Chagny vers le SIP-SIE de Chalon, avec transfert d'un poste B vacant...
 - Rattachement du PCRP du Creusot à Chalon avec transfert d'un A et d'un B au 1/9/2018.
 - Rattachement des PCE à Mâcon et Chalon : au 1/9/2018 transfert des agents du PCE du Creusot, de Montceau et d'Autun vers le PCE de Chalon et transfert du PCE de Louhans actuellement rattaché au PCE de Chalon vers le PCE de Mâcon.
- Cette restructuration impactera 4 A (Louhans, Le Creusot, Montceau et Autun) et 3 B (Louhans, Montceau et Autun).
- Rattachement du PCRP du Creusot à Chalon qui impactera 1 A et 1 B au 1/9/2018.

► **La CGT et Solidaires ont voté CONTRE** pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment, et dans la continuité de l'expression au CTL du 14/09/2017, tandis que FO s'est abstenu.

Propositions complémentaires de dépenses :

Comme à l'accoutumé en fin d'année nous devons acter les propositions complémentaires de dépenses afin de solder le budget.

Ont été actés, entre autres :

- la fourniture et la pose de brises soleil à la DDFIP pour 15 360 Euros ;
- l'aménagement du bureau du Trésorier du CFP d'Autun pour 264 Euros ;
- l'installation de prises électriques supplémentaires au CFP de Pierre de Bresse pour 257,10 Euros (cette action résultant de la visite des membres du CHSCT sur ce site) ;
- le rafraîchissement des peintures au CFP de Perrecy les Forges pour 3 878,75 Euros (cette action découlant également d'une visite du CHSCT sur ce site) ;
- l'achat de divers équipements de protection pour les nouveaux géomètres soit, 526,32 Euros sera également pris en charge par le CHSCT ;
- tout comme les travaux sur les ouvrants du CFP de Charolles pour 3 050,29 Euros.

En question diverses

► **la CGT demande QUAND les postes dotés de 2 écrans le seront tous de 2 écrans semblables.** En effet, depuis la dématérialisation, les postes gestion publique sont dotés de 2 écrans, équipements indispensables à l'exercice de leurs missions. Or, afin de préserver la santé oculaire des agents, les 2 écrans doivent être de taille identique, ce qui est à la marge dans notre département. L'impact néfaste de l'utilisation de 2 écrans dépareillés ne résulte pas d'une quelconque interprétation de la CGT mais d'études médicales.

Il nous est rétorqué qu'il convient tout d'abord de faire disparaître tous les écrans de 17 pouces puis tous les écrans de 19 pouces et que de toute façon **nous n'avons pas les moyens !**

La CGT fait alors remarquer que l'installation de 2 écrans résulte de la dématérialisation voulue par la DG et qu'en conséquence ce choix doit être assumé.

Réponse ultime : les problèmes de vue résultent tout autant de notre travail que de l'utilisation personnelle que nous faisons de l'ordinateur, des tablettes et des portables ! Comme pour les RPS, nos dirigeants reportent la faute sur le personnel ou, au mieux, en acceptent une part minime !

...

